

APPEL À PROJET

JEUNESSE

POURQUOI UN APPEL À PROJET JEUNESSE



Les jeunes âgés de 12 à 25 ans sont très présents dans le champ des actions conduites par la Branche Famille, tant en prestations légales qu'en action sociale.

La Caf d'Ille-et-Vilaine souhaite, à travers un appel à projet spécifique, soutenir des actions collectives à dimension sociale, culturelle, solidaire et citoyenne impliquant fortement les jeunes et/ou relevant de leur initiative.



Quels sont les objectifs ?

L'intervention de la Branche Famille en faveur des jeunes se décline en objectifs adaptés aux différents moments de leur vie :

- ✓ Accompagner, soutenir et valoriser les projets portés par les adolescents
- ✓ Renforcer la présence éducative numérique et renouveler les modalités de contact avec les jeunes pour favoriser leur engagement citoyen

QUELLES SONT LES THÉMATIQUES POSSIBLES ?

Chaque thématique se décline en objectifs opérationnels

**Soutenir
l'ouverture sociale
et culturelle
des jeunes**

- ✓ Parcours d'éducation artistique
- ✓ Favoriser l'ouverture d'esprit
- ✓ Mobilité et ouverture vers d'autres territoires

**Permettre la
connaissance
des ressources
du territoire**

- ✓ Découverte du patrimoine local et départemental
- ✓ Education à l'environnement et au développement durable
- ✓ Découverte des différents lieux ressources

**Promouvoir
l'éducation
à la citoyenneté**

- ✓ Intergénérationnel
- ✓ Vivre ensemble
- ✓ Découverte des Institutions et de leur environnement
- ✓ Histoire et mémoire

**Accompagner
les jeunes
aux usages
du numérique**

- ✓ Sensibiliser les jeunes aux enjeux et usages du numérique
- ✓ Accompagner les jeunes dans la communication dématérialisée
- ✓ Former les jeunes à un usage raisonné et responsable du numérique

QUELS SONT LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ ?

Cet appel à projet, valable uniquement sur 2019, a vocation à soutenir des actions **ponctuelles** et non le fonctionnement d'un service ou d'une structure.



Critères d'éligibilité :

- ✓ Projet à destination de jeunes de 12 à 25 ans sans discrimination, avec une attention particulière pour les jeunes issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville, ou des territoires ruraux.
- ✓ Être une association, une collectivité locale ou un groupe de jeunes (minimum 6 personnes) accompagné par un professionnel d'une collectivité locale ou d'une association.
- ✓ Favoriser la mixité des publics et de l'équipe d'encadrement (non nécessaire dans le cadre d'un départ et/ou projet autonome).
- ✓ S'inscrire dans une dynamique partenariale.
- ✓ Inclure une tarification modulée en fonction des ressources des familles.
- ✓ Réaliser l'action en 2019.
- ✓ Intégrer dans le projet des modalités d'évaluation et de valorisation impliquant les jeunes.
- ✓ Respecter les principes de la charte de la laïcité de la Branche Famille.



Ne sont pas éligibles :

- ✓ Les accueils destinés uniquement à des personnes en situation de handicap encadrées par des établissements ou services médico-sociaux.
- ✓ Le financement des études, de la formation, de stages de jeunes ou de séjours linguistiques
- ✓ Les actions relevant exclusivement de l'information et de la communication
- ✓ Les projets sportifs et à visée scolaire
- ✓ Les séjours de vacances (plus de 4 nuits) organisés dans le cadre d'un accueil collectif de mineurs.



QUELS SONT LES CRITÈRES D'ANALYSE



Pour la sélection des projets, la Caf d'Ille-et-Vilaine utilise une grille d'analyse notée sur 40 points avec un **coefficient majoré appliqué à plusieurs éléments.**



- ✓ Le degré d'implication des jeunes (Coefficient 2)
- ✓ Le caractère novateur du projet (Coefficient 1,8)
- ✓ Le potentiel d'essaimage du projet (Coefficient 1,6)
- ✓ L'ancrage territorial (Coefficient 1,4)

Présentation des critères d'analyse

Degré
d'implication
des jeunes

Quelles sont les étapes clés
du **processus participatif**
dans les différentes phases
du projet



Caractère
novateur
du projet

L'action proposée
se différencie-t-elle
des autres en apportant
une réponse nouvelle



Potentiel
d'essaimage
du projet

Le projet est-il
potentiellement **duplicable**
au niveau du territoire
en servant d'exemple
pour les associations,
pour les collectivités,
pour les parties prenantes



Ancrage
territorial

Le projet est-il ancré
dans des **quartiers** définis
comme **prioritaires** par la
politique de la ville ou en
zone rurale



QUELLES SONT LES MODALITÉS DE FINANCEMENT



Consultez l'**annexe 1** (ci-jointe) pour découvrir en détail les modalités de financement d'un appel à projet Jeunesse.

Le montant du financement accordé par la Caf ne pourra couvrir l'intégralité du coût du projet. Un autofinancement et/ou un financement partenarial sont attendus à hauteur de 20% de ce coût.

Dans l'éventualité où vous déposerez plusieurs projets, veuillez indiquer votre ordre de priorité.

COMMENT RÉPONDRE À CET APPEL À PROJET ?

1 - Déposez votre projet

- ✓ Adressez votre dossier complet et signé ainsi que les pièces justificatives **avant le 31 janvier 2019**, par courriel uniquement, à l'adresse : jeunesse.cafrennes@caf.cnafmail.fr

Attention ! Tout dossier incomplet ou parvenu après la date limite ne sera pas examiné.

2 - Et ensuite ?

- ✓ Les projets seront priorisés en fonction des résultats de la grille d'analyse.
- ✓ La décision sera notifiée, qu'il s'agisse d'un accord ou d'un rejet à l'ensemble des porteurs de projet au mois d'avril 2019.

Les aides seront accordées dans la limite des fonds disponibles en 2019



Pour toute question relative à l'Appel à projet Jeunesse

Vous pouvez contacter **Loucif MENDIL**

Conseiller Technique chargé de Conseil et Développement à la Caf d'Ille-et-Vilaine

Tél. 02 56 01 69 59 - Mail : jeunesse.cafrennes@caf.cnafmail.fr



Annexe 1 – APPEL A PROJET JEUNESSE 2019

(Dans l'éventualité où vous déposeriez plusieurs projets, veuillez indiquer votre ordre de priorité)

TYPES DE PROJET	PARTICIPANT	DUREE	LIEU	FINANCEMENT	CARACTERISTIQUES
SEJOURS et mini séjours (accès à des loisirs éducatifs, éducation à la citoyenneté, apprentissage vie collective, environnement, découvertes culturelles)	7 à 14 jeunes maximum (12 à 25 ans)	Séjour de vacances 4 nuits Séjour court 1 à 3 nuits	Bretagne et autres régions	Montant global de l'action doit être calculé sur le plafond de 75 € par jour et par jeune. Financement CAF : 80 % maximum du coût plafond.	Les activités doivent respecter la réglementation des accueils collectifs à caractères éducatifs
ACTIONS DE PROXIMITE (Stages d'initiation artistique, évènementiel, numérique, sorties à la journée : loisirs éducatifs, citoyenneté, environnement, culture)	6 à 14 jeunes maximum (12 à 25 ans)	5 jours maximum pour les stages 10 journées ou 20 demi-journées maximum pour les sorties	Action sur le territoire	Financement CAF maximum 30 € par jour et par jeune pour les stages, 10 € pour les sorties	Préciser les intervenants et fournir le programme.
LES SEJOURS SI Actions de développement et de solidarité internationale	6 à 14 jeunes maximum (12 à 25 ans)	Séjour de 5 jours	International	Règles de financement correspondant aux séjours Financements complémentaires auprès de différents dispositifs	Informations : - auprès de la DRJSCS Bretagne - auprès du Conseil Régional de Bretagne - auprès de Bourse de voyage - auprès de l'Association Jeunes à travers le Monde

L'ENVELOPPE NATIONALE ETANT LIMITATIVE, LE MONTANT MAXIMUM DE L'AIDE ACCORDEE POURRA ETRE MINORE EN FONCTION DES DIFFERENTS PROJETS PRESENTES ET DES DISPONIBILITES BUDGETAIRES